

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 490

présenté par

M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant le nombre d'éducateurs de la prévention spécialisée en France et leur organisation, notamment en ce qui concerne l'accompagnement des mineurs liés au crime organisé et au trafic de stupéfiants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interpeller le Gouvernement sur le manque d'éducateurs de prévention spécialisée en France et sur la nécessité de renforcer dans le cadre de l'Organisation de la lutte contre le narcotrafic la prévention spécialisée, qui devrait être l'un des axes prioritaires de cette proposition de loi.

La réponse sécuritaire détruit le tissu social des quartiers et les éducateurs de rue sont absents du plan de l'Intérieur sur le "narcotrafic" et les jeunes. Les éducateurs de prévention spécialisée sont

des fins connaisseurs de leurs territoires et des problématiques sociales touchant les jeunes. Ils travaillent auprès des auteurs de violence comme avec les victimes.

Face au battage politique et médiatique, ce n'est pas la stigmatisation des jeunes et des quartiers qui permet de construire des politiques publiques ambitieuses. Cette proposition de loi comme les annonces des ministres renvoient à l'idée que "tous les jeunes voudraient être des narcotrafiquants", là où les politiques de la prévention spécialisée et les éducateurs laissent à ces enfants le temps de grandir pour trouver les moyens de les aider à se construire.

Quand un jeune va mal, il y a tellement de problématiques sociales derrière. Le manque de moyens de la prévention spécialisée et de soutien politique empêchent la possibilité de sortir des enfants vulnérables, mis en difficulté par le lieu où ils grandissent, le racisme qu'ils reçoivent au quotidien, les difficultés familiales ou scolaires, de basculer dans des actes de violence ou leur exploitation par la criminalité organisée